



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale  
Saint-Ambroise-de-Kildare  
(Québec) J0K 1C0  
☎ 450 755-4782  
✉ info@saintambroise.ca

## AVIS PUBLIC

*Aux contribuables de la susdite municipalité*

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**, par le soussigné, David Paradis-Lapointe, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité :

- ✓ Qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Ambroise-de-Kildare, le lundi 1<sup>er</sup> juin 2026, à 19 h 30. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Demande de dérogation mineure 2026-4**

**Désignation :** 77, 25<sup>e</sup> avenue, Saint-Ambroise-de-Kildare  
Lot 5 277 585, cadastre du Québec

**Nature et effets :**

La présente demande concerne la diminution du 30% de maçonnerie exigé au règlement de construction 843-2023.

Le conseil prendra en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme et toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil, relativement à cette demande.

***DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 6<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE MAI 2026.***

David Paradis-Lapointe  
Directeur général et greffier-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, article 145.6)

*Je, soussigné, David Paradis-Lapointe, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, par voie de résolution 031-02-2021, le 6<sup>e</sup> jour du mois de mai 2026, entre 8 h et 16 h.*

*En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6<sup>e</sup> jour du mois de mai 2026.*

David Paradis-Lapointe  
Directeur général et greffier-trésorier